

# Fiche Signalétique

# Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nettoyant Contact QDMC (aérosol) Nom du produit:

Numéro(s) de produit: 72130

Nettoyant pour produits électroniques **Utilisation du produit:** 

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis: Au Canada:

CRC Industries, Inc. CRC Canada Co. 885 Louis Drive 2-1246 Lorimar Drive

Warminster, PA 18974 Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca www.crcindustries.com 1-215-674-4300 (Généralités) 1-905-670-2291

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Urgence 24 heures - CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Au Mexique:

**CRC Industries Mexico** Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com 52-444-824-1666

# Section 2: Identification des Risques

## Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Contenu sous pression. Apparence et odeur: Transparent, liquide incolore avec odeur d'alcool

### Effets potentiels sur la santé:

**EFFETS AIGUS:** 

YEUX: Peut causer une irritation légère telles que démangeaisons et rougeurs, mais ne blesse pas les yeux.

Une simple et brève exposition peut provoquer une légère irritation. Un contact fréquent et prolongé

peut causer une irritation plus grave, une délipidation cutanée et une dermatite.

INHALATION: Les concentrations élevées de vapeurs sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer

> des maux de tête, étourdissements, anesthésie, somnolence, inconscience et avoir d'autres effets sur le système nerveux, voire la mort. Peut causer des troubles et/ou des dommages au système nerveux

périphérique.

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Le risque principal est l'aspiration par les poumons lorsque avalé

ou lors d'un vomissement. De petites quantités aspirées par l'appareil respiratoire peuvent causer une

bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire, avec risque d'évolution vers la mort.

**EFFETS CHRONIQUES:** Une surexposition au n-hexane peut entraîner une détérioration graduelle pouvant être

irréversible au système nerveux périphérique, particulièrement aux bras et aux jambes.

ORGANES VISÉS: Système nerveux central, système nerveux périphérique, système respiratoire

État physique aggravé par exposition: Cutané et conditions respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: Nettoyant Contact QD<sup>MC</sup> (aérosol)

Numéro(s) de produit: 72130

# Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds	
Isomères hexane	64742-49-0 / 107-83-5	75 - 85	
n-Hexane	110-54-3	6.1	
Hydrocarbure isoparaffinique synthétique	64741-66-8	5 - 10	
Alcool isopropylique	67-63-0	< 2	
Dioxyde de carbone	124-38-9	3 - 8	

## **Section 4: Premiers Soins**

Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si

l'irritation persiste.

Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un

médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas,

donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

Communiquer avec un médecin.

Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.

Avis aux médecins: Traitement symptomatique. À votre discrétion, un lavage gastrique à l'aide d'une sonde

d'intubation endotrachéale peut être effectué.

## Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour

aérosol. (Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair: < 0°F / < -17°C (TCC) Limite d'explosion supérieure: 9.0

Température d'autoallumage: 489°F / 254°C Limite d'explosion inférieure: 1.7

## Données pour incendie et explosion:

Moyen d'extinction approprié: Extincteurs de classe B, poudre sèche, mousse ou CO<sup>2</sup>

Produits de combustion: Vapeurs, fumées et monoxyde de carbone

Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de

la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans un espace confiné et former

une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH

pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Ne pas vaporiser de l'eau directement sur le

feu; le produit peut flotter et pourrait être rallumé sur la surface de l'eau

## Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Numéro(s) de produit: 72130

Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces Précautions pour

l'environnement: d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de

nettoyage:

Ériger une dique autour du déversement. Éliminer toutes les sources d'allumage. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les

absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

# Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de Utiliser les procédures de mise à terre et d'adhésion recommandées pour le transfert des manipulation:

matériaux. Ne pas utiliser le produit à proximité d'une source d'ignition. Éviter le contact avec

les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact

avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol

doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des

Niveau d'entreposage d'aérosol: Ш

# Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

#### **Directives sur l'exposition:**

d'entreposage:

	0	OSHA		ACGIH		AUTRE	
COMPOSANT	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	UNITÉ
Isomères hexane	500 (v)	1000 (v)	500	1000	NE		ppm
n-Hexane	500	NE	50(s)	NE	NE		ppm
Hydrocarbure isoparaffinique synthétique	NE	NE	NE	NE	NE		
Alcool isopropylique	400	500 (v)	200	400	NE		ppm
Dioxyde de carbone	5000	30000 (v)	5000	30000	NE		ppm
N.E. Non établi (c) – ceiling (plafond) (s) – skin (peau) (v) – vacated (libre)							

#### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré,

car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer

les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible

d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans

Numéro(s) de produit: 72130

les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité

visuelle/faciale: raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents

chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile, PVC ou Viton®. Utiliser, également, un survêtement

de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

# Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: Transparent, incolore

Odeur: alcool Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0,66

Point d'ébullition initial: 140°F / 60°C Point de congélation: < -76°F / < -60°C

Pression de vapeur: 164 mmHg @ 68°F / 20°C Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: très rapide Solubilité: Négligeable dans l'eau Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: NA

Composés Organiques volatiles: Pds %: 95,3 g/L: 629 lb/gal: 5,3

## Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles: Oxydants puissants

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

# Section 11: Information Toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Isomères hexane	> 15 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
n-Hexane	28 710 mg/kg	3 000 mg/kg	48 000 ppm/4H
Hydrocarbure isoparaffinique			
synthétique	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Alcool isopropylique	5 000 mg/kg	12 800 mg/kg	16 000 ppm/8H
Dioxyde de carbone	Aucunes données	Aucunes données	470 000 ppm/30 M

Numéro(s) de produit: 72130

#### Toxicité chronique:

	OSHA	IARC	NTP		
<u>Composant</u>	Carcinogèn	<u>Carcinogène</u>	<u>Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	Sensibilisateur
	<u>e</u>				
Isomères hexane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
n-Hexane	Non	Non	Non	E, S, R (modéré)	Inconnu
Hydrocarbure	Non	Non	Non	E (moyen)	Inconnu
isoparaffinique synthétique					
Alcool isopropylique	Non	Non	Non	E (modéré) /	Inconnu
				S (moyen)	
Dioxyde de carbone	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil S – peau	R - Respiratoire
------------------	------------------

<u>Toxicité reproductive</u>: Aucune information disponible <u>Mutagénicité</u>: Aucune information disponible <u>Mutagénicité</u>: Aucune information disponible <u>Effets synergétiques</u>: Aucune information disponible

# Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: n-hexane – 48 heures EC50 puce d'eau: 3,87 mg/L

96 heures LC50 Lepomis macrochirus: 4,12 mg/L

Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible Aucune information disponible

## Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de

l'ignition portant le code de déchet D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 - 261.33) Le liquide doit être traité comme un déchet dangereux. Les contenants aérosols vides

peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

# Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée\*\*

ICAO/IATA (air): UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau): UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales: \*\*Ce produit peut être classé et étiqueté comme « Bien de consommation, AAR-D » pour le

transport par voie terrestre nationale jusqu'au 31 Décembre 2020.

Si l'expédition se fait en quantité limitée par voie terrestre, veuillez prendre note que les

documents d'expédition ne sont pas requis.

Numéro(s) de produit: 72130

## Section 15: Réglementation

## Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: n-hexane (5 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger: Risque d'incendie Oui

> Risque réactif Non Libération de pression Oui Risque aigu pour la santé Oui Risque chronique pour la santé Non

Section 313 Produits Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la chimiques toxiques:

section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization

Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:

n-hexane (6,1%)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: n-hexane

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

#### Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et

autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation: NA

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: 75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 67-63-0, 124-38-9

Pennsylvanie: 107-83-5, 75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 67-63-0, 124-38-9

Massachusetts: 107-83-5, 75-83-2, 110-54-3, 79-29-8, 124-38-9

Rhode Island: 110-54-3, 67-63-0, 124-38-9

#### Réglementation canadienne:

#### Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Numéro(s) de produit: 72130

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

<u>Inventaire LIS canadien:</u> Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

## Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27

janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à

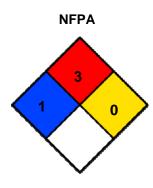
l'article 4(1) de la directive RoHS.

**<u>Réglementation complémentaire</u>**: Aucune

## **Section 16: Autres Informations**

HMIS® (II)			
Santé:	1		
Inflammabilité`:	3		
Réactivité:	0		
EPP:	В		

Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)



Préparé par: Michelle Rudnick

N° CRC: 957

Date de révision: 07/02/2014

Modifications depuis la dernière révision: Section 14: Information pour le Transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Registre CAS

CFR: Code des règlements fédéraux DOT: Département des transports LIS: Liste intérieure des substances

g/L: Grammes par litre

HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA: Association du transport aérien international OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

lb/gal: Livres par gallon CL: Concentration létale

DL: Dose létale

NA Non applicable ND Non défini

NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health

NFPA: National Fire Protection Association NTP: Programme national de toxicologie

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos EPP: Équipement de protection personnelle:

Ppm: Parties par million

RoHS: Restriction des substances dangereuses STEL Limite d'exposition de courte durée TCC: Méthode Tagliabue en vase clos TWA: Moyenne pondérée dans le temps SIMDUT: Système d'information sur les matières

dangereuses utilisées au travail